

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 16 décembre 2024 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy
Siège #2 - Germain Martin
Siège #3 - Alain Daigle
Siège #4 - Martial Matteau
Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Claude Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

12-2024-321

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

12-2024-322

3 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Les prévisions budgétaires pour l'année 2025 sont présentées.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2025:

REVENUS	ANNÉE 2025
Taxes	3 693 559 \$
Compensations tenant lieu de taxes	305 460 \$
Transferts	718 945 \$
Services rendus	921 894 \$
Imposition de droits	53 500 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$
Autres revenus d'intérêts	55 100 \$
Autres revenus	77 500\$
TOTAL DES REVENUS	5 830 958\$
DÉPENSES	ANNÉE 2025
Administration	912 378 \$
Sécurité publique	563 615 \$
Transport	1 075 554 \$
Hygiène du milieu	1 188 004 \$
Santé et bien-être	40 938 \$
Aménagement, urbanisme et développement	299 099\$
Loisirs et culture	804 606 \$
Frais de financement	334 958 \$
TOTAL DES CHARGES	5 219 152 \$
Financement	483 006 \$
Activités d'investissement	313 800\$
Excédent de fonctionnement affecté	(185 000) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	611 806 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	0 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Roy
ET RÉSOLU

QUE soient adoptées, tel que présentées, les prévisions budgétaires pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12-2024-323

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT le total suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :

- ANNÉE 2025 : 2 137 664,00 \$
- ANNÉE 2026 : 10 878 468,00 \$
- ANNÉE 2027 : 4 051 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Marois
ET RÉSOLU

QUE soit adopté, tel que présenté, le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 06 et se termine à 20 h 20.

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance

La directrice générale et greffière-trésorière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

12-2024-324

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Matteau
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 20 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).



Charles Audet
Maire



Kim Côté
Directrice générale et greffière-trésorière